



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité publique

AFFAIRE SUIVIE PAR : STÉPHANE NERI
TÉLÉPHONE : 02.38.81.40.14.
COURRIEL : stephane.neri@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE : PDASR/2019/APPEL A PROJETS

LE PREFET DU LOIRET

à

Mesdames et Messieurs
les porteurs de projets

ORLÉANS, LE 19 DÉCEMBRE 2018

OBJET : Appel à projets dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2019.
P. J. : Fiche de présentation des enjeux du DGO 2018-2022.
Fiche de demande de financement PDASR.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), déclinaison annuelle de la politique locale de lutte contre l'insécurité routière, est composé de l'ensemble des initiatives portées par les acteurs locaux : services de l'État, collectivités territoriales, associations.

Il est doté d'une enveloppe budgétaire qui permet à l'État de cofinancer **certain** projets relevant du domaine de la prévention : sessions d'information et de sensibilisation menées auprès de publics cibles (jeunes, seniors, salariés d'entreprises publiques ou privées...), manifestations diverses (forums, journées ou semaines de la sécurité routière) etc.

Les projets présentés devront s'inscrire dans les priorités définies par le Document Général d'Orientation 2018-2022 en matière de sécurité routière, dont vous trouverez ci-joint les enjeux et les orientations d'actions.

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide de l'État dans la mise en œuvre d'un projet de ce type, je vous invite à déposer votre dossier en Préfecture en utilisant pour ce faire la fiche jointe en annexe et, dans le cas des associations, le document CERFA n° 12156*03, téléchargeable sur internet. Je précise que **les projets relatifs à l'infrastructure** : travaux de voirie, aménagements de sécurité (pose de signalisation, ralentisseurs) et l'achat de radars pédagogiques **ne sont pas éligibles au PDASR**.

Les dossiers, qui seront instruits **sous réserve de crédits disponibles**, devront être transmis à la coordination sécurité routière : Préfecture du Loiret – Bureau de la sécurité publique – A l'attention de M. Stéphane NERI – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cedex **pour le vendredi 22 février 2019, délais de rigueur**.

Par ailleurs, je vous serais obligé de bien vouloir m'informer des opérations que vous envisagez de mener en 2019, qu'elles soient financées ou non par l'État. Ces opérations seront inscrites au Plan départemental d'actions de sécurité routière qui a également pour but de valoriser les initiatives prises par les acteurs de la sécurité routière dans le Loiret.

Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet


Taline APRKIAN